

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi dix-neuf du mois d'octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 13 octobre 2023

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire.*

*Mmes Ms: GRASSER Sylvie, VALTAT Roger, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.
Mmes et Ms: BESSON Pierre-Henri, DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle,
MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, CHARRAT Laurent,
GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.*

ABSENTE: *Mme VAYSSIERE Nora.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Aude DAUPHANT.*

Ordre du jour :

- X** Retour sur la dernière séance
- X** Circulation sur le Parking du Gymnase
- X** Emplacement réservé à proximité de la mairie : devenir
- X** Référent déontologie et laïcité : désignation
- X** CCBE : Convention Territoriale Globale (CTG)
- X** Compte rendu des commissions communales
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE

- X** Questions diverses
 - Retour sur l'inauguration extension de l'école, restaurant scolaire et espace jeux.

Etat civil

Naissance :

- * BAULE Lenny : le 21 septembre à La Tronche
- * MARCELLE Alma : le 29 septembre à Voiron
- * TEIXEIRA Amalia : le 30 septembre à Voiron
- * LOUSA PIRES Ilan : le 1^{er} octobre à Voiron
- * SOUGEY-LARDIN Nino : le 02 octobre à Voiron

DARRÉ Gabin : le 05 octobre à Voiron

Décès :

* BERGER Alain : le 03 octobre à Le Grand-Lemps

** Mme Jeannine GUICHARD , maman de Serge, conseiller municipal*

** Mme Simone JULLIEN, maman de Françoise, secrétaire de mairie*

Le procès verbal de la séance du 21 septembre est approuvé à l'unanimité

Circulation sur le parking du Gymnase :

Madame le Maire demande à l'assemblée de valider le maintien ou l'abandon de l'essai du nouveau mode de circulation sur le parking devant le gymnase.

Nous avons eu très peu de retour négatif, seulement des inquiétudes par rapport à la sécurité des enfants qui accèdent aux jeux.

La commission « voirie – environnement » propose le maintien de cette nouvelle formule ce qui implique toutefois une obligation d'édifier une barrière « étanche » le long des jeux sans accès possible et de déplacer l'entrée aux jeux du côté du terrain de boules.

Une proposition de changement du sens de circulation est faite avec l'entrée par le parking (sortie actuelle) et sortie par le portail de secours (entrée actuelle).

2023-41-1 Emplacement réservé à proximité de la mairie : devenir

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. et Mme Kamil YAYLA.

« Madame le Maire,

Nous avons été informés de votre souhait de réaliser un passage piéton sur la zone qui vous est réservée sur notre terrain situé au 77 chemin de la bascule.

Il semblerait que vous envisagiez de commencer les travaux l'année prochaine et comme vous devez le savoir, nous sommes en cours de construction, donc il serait plus intéressant et plus judicieux de réaliser ce passage maintenant.

Il serait plus intéressant financièrement parlant en profitant du matériel nécessaire sur place et plus judicieux pour notre part en sécurisant notre bien avant de s'y installer.

Nous aimerions que la réalisation de la clôture soit identique à celle déjà réalisée en bord de voirie.

A la suite des échanges avec les voisins, nous avons appris que des jeunes fréquentaient assez régulièrement la zone de la salle des fêtes. Nous craignons donc que ce long passage à l'égard soit facilement accaparé et c'est pour cela que nous souhaiterions discuter de la hauteur du futur muret pour notre intimité et sécurité.

Nous vous demandons de nous faire un retour dans les plus brefs délais car nous nous approchons de la fin du gros œuvre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées. »

Lors de leur dernière réunion, les membres de la commission « Voirie – espaces verts » ont réfléchi sur l'utilité réelle de ce passage qui a aussi un impact sur les travaux d'aménagement du chemin de la Bascule.

Cet emplacement réservé avait été mentionné au PLU puis maintenu au PLUI, mais compte tenu de la construction de la mairie à l'emplacement actuel, le maintien de ce passage ne semble plus utile, en effet il est facile aujourd'hui de circuler à pied vers la mairie pour rejoindre le chemin des Tourterelles, le chemin de l'Église ou le chemin de la Bascule.

Mme le Maire précise que le coût de la création de ce passage d'environ 180 m² (achat du terrain, aménagement etc.) s'élèverait à plus de 50 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la maire et au regard de tous ces éléments le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 17 voix Pour et 2 Abstentions :

- Décide de renoncer à cet emplacement réservé et de laisser ce terrain à M. et Mme YAYLA
- Valide le fait que cet abandon est définitif
- Charge Mme le Maire d'informer les propriétaires de cette décision.

Référent déontologie et laïcité : désignation

Les services de la préfecture nous ont sollicité pour la nomination d'un référent laïcité. Après renseignement pris, il s'avère que la commune n'a pas besoin de nommer ce référent car elle bénéficie du dispositif du CDG38 en tant que commune adhérente.

2023-42-1 :CCBE : Convention Territoriale Globale (CTG)

M. Roger VALTAT expose :

Bièvre Est renouvelle en 2023 sa convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et le département de l'Isère. Cette convention régie les relations entre ces institution et

l'EPCI, ainsi que les communes le constituant. Il apparaît donc important que toutes les communes signent cette convention, aux cotés de Bièvre Est. Cela permettra pour les communes de sécuriser les relations avec la CAF et de développer des projets qui relèveraient de compétences communales (CCAS, Séniors, périscolaires, ...). Des aides financières supplémentaires, de même qu'une aide technique pourront ainsi être éventuellement apportées aux communes porteuses de projets.

La signature d'un premier texte de cette convention, reprenant les principaux enjeux de cohésion sociale figurant dans le projet de territoire, sera proposée le 30 octobre prochain, lors de la conférence de maires.

Si la commune souhaite signer cette convention il est indispensable que le conseil municipal autorise Mme le Maire à le faire.

Après avoir entendu l'exposé de M. Roger VALTAT et après avoir délibéré, le conseil municipal à 18 voix Pour et 1 abstention autorise Mme le Maire à signer cette convention lors de la conférence des maires du 30 octobre en même temps que la CCBE et que les autres communes du territoire souhaitant émarger.

Compte rendu des commissions communales

Patrice SERRE :

La commission « Vie scolaire et périscolaire » s'est réunie dernièrement et a travaillé sur le choix d'une société pour le spectacle de Noël pour les enfants de l'école qui aura lieu le vendredi 15 décembre à 15 h : c'est la compagnie de M. Maurice BOUCHAYER qui a été retenue pour un montant de 1 371,50 € TTC.

Sylvie GRASSER :

La commission « information » s'est réunie dernièrement afin de travailler sur le prochain bulletin d'information qui sera diffusé à la population fin décembre.

Maurice BONNARDON:

La commission « Voirie – espaces verts – éclairage public » s'est réunie hier et a travaillé sur les sujets suivants:

Étude de devis d'enrobé du chantier d'enfouissement des réseaux

Les travaux de génie civil étant terminés à 95%, il est aujourd'hui possible d'apprécier les travaux à réaliser

Les liaisons au réseau existant ont imposé des tranchées dans le carrefour vers Mme RIVAL et au départ du chemin des Tourterelles.

Nous allons donc refaire l'enrobé toute largeur sur ces deux secteurs.

D'autre part au départ du chemin de la bascule, les travaux du surpresseur vont commencer fin novembre et l'aménagement du carrefour avec la démolition de la maison Micoud est prévu début 2024 il n'est donc pas raisonnable de faire l'enrobé avant la fin de ces chantiers.

Un revêtement bicouche, moins onéreux, sera fait en attendant.

Dans le cadre du chantier, le géomètre qui fait les plans de recollement a fait un relevé et a déterminé la surface à réaliser.

Nous arrivons à 5230 m² au total, 4766m² en enrobé et 464m² en bicouche

Lors de la pré-consultation en juin, nous avons reçu 4 devis : Eurovia, Chambard, Colas et Siorat
Les 2 entreprises nettement moins disantes étaient : Colas et Siorat

J'ai donc demandé à ces 2 entreprises de réactualiser leurs devis en fonction de l'état du chantier et des nouvelles surfaces.

Pour les mêmes prestations on arrive à des montants très proches :105 939€ pour Colas et 109 339€ pour Siorat.

Nous avons fait le choix de L'entreprise Colas compte tenu du prix mais également que l'entreprise est basée à Colombe.

J'ai reçu confirmation de la rétrocession des sommes pour la non réalisation des reprises de tranchées initialement prévues en bicouche.

Nous arrivons à environ 124000€

C'est une excellente nouvelle, le fait d'avoir coordonné les 2 chantiers nous permet donc d'avoir un tapis en enrobé toute largeur sur 1 km pour moins cher que des reprises de tranchées en bicouche.

Soit un gain de 18000€ pour une meilleur prestation

Le désagrément est certe très long pour les riverains , mais ça valait le coup.

Remise en état d'un chemin forestier

Le départ du chemin forestier qui est dans le prolongement de la route de la charrière vers l'ancien chalet de Mme REY est fortement dégradé, actuellement une voiture 4x4 ne pourrait pas monter.

Hors les forestiers, les utilisateurs sont principalement le propriétaire du chalet pour accéder au sommet de son terrain et le propriétaire du pré à droite qui a une cabane, des animaux en pâturage et des abeilles en transhumance.

A chaque orage de la terre descend et les agents doivent nettoyer le gros caniveau grille au sommet de la route goudronnée.

Plusieurs fois par an, lorsque la quantité de terre est trop importante, cela nécessite le déplacement d'un tracto-pelle et camion.

Lors de la réalisation de la piste forestière, de la pierre cassée avait été mise partiellement, mais le temps est passé et l'efficacité n'est plus là.

J'ai pris conseil auprès des 3 entreprises qui sont sur le chantier du vieux clocher, Charvet et Siorat n'étaient pas très inspirés, Colas a proposé une solution qui me paraît satisfaisante.

Le renouvellement du chemin avec évacuation des galets et terre brassée puis mise en place de grosses pierres cassées sans sable.

Il faut supprimer la pente transversale afin que l'eau ruisselle sur toute la largeur plutôt que de raviner et creuser côté gauche comme actuellement

Le but est de faire un compactage avec un cylindre très lourd de façon que la pierre anguleuse s'incrute et fasse un genre de pavage, on appelle ça un cloutage.

Le devis pour ces travaux s'élève à 4590€ ttc

Nous avons pris la décision de l'accepter, il sera amortie rapidement

Plan de circulation du parking de l'école

Après 4 mois d'utilisation, le bilan est plutôt positif.

La seule remarque est l'inquiétude pour la sécurité des enfants qui traversent la route pour se rendre aux jeux.

Nous avons donc décidé de déplacer l'entrée des jeux côté peuplier et de mettre une barrière côté route

Cela permettra aussi d'utiliser les 7 places de parking actuellement occupées par les barrières mobiles

La question s'est posée d'inverser le sens de circulation, rentrer par le portail côté cantine et sortir côté jeux,

On pense que ça permettrait une meilleure fluidification de la circulation devant l'école, surtout pour la dépose minute.

De toute façon, il faut prévoir de modifier la bordure au bout de la route des jeux pour élargir le virage.

Je vais demander à Alpes Étude leur avis et une proposition de plan modifié.

Aménagement du carrefour de la bascule

Alpes Étude nous a transmis le 13 octobre un premier projet d'exécution

Nous l'avons étudié, il nous paraît plutôt bien.

Mais nous avons décidé que le trottoir côté ouest avait toute son utilité pour la sécurité des écoliers.

Aménagement de la place du 12 juillet

La communauté de communes de Bièvre Est fait désormais partie d'un programme LEADER donnant lieu à des financements européens. Un appel à projet s'intitulant "améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourgs et de villages" est en cours de préparation. Il devrait être diffusé en novembre ou décembre pour une brève période, ce qui nécessite de se tenir prêt.

Bien qu'il risque d'être plafonné autour de 50 00€ de subvention par projet, le fonds LEADER a la particularité de pouvoir afficher des taux jusqu'à 80% d'aides publiques, ce qui devient rare. Pour cet appel à projet "centre-bourg", seules les communes destinataires de ce mail sont éligibles, ce qui ne sera pas le cas des autres appels à projets à venir.

Je vous résume ci-après les opérations a priori éligibles des deux axes de cet appel à projet:

1 – Réduire la vacance et le vieillissement du bâti via :

- Étude pluridisciplinaire préalable à la rénovation ou/et reconversion ou/et réhabilitation globale structurante de bâtiment à usage de services, de commerces, de logements ou usage mixte, menée en concertation
- Travaux de rénovation ou/et de reconversion ou/et réhabilitation globale structurante de bâtiments à usage de services, de commerces, de logements ou usage mixte, sous condition d'avoir fait l'objet d'une étude préalable

2 – Favoriser les lieux de rencontre et l'accessibilité aux commerces et services via :

- Étude, diagnostic, expertise, enquêtes, mission de maîtrise d'œuvre, acquisition de matériel et d'équipement, travaux et aménagements permettant :
 - L'aménagement d'espaces publics ou collectifs favorisant la rencontre et le vivre ensemble ;
 - L'aménagement d'espaces publics ou collectifs favorisant la mobilité douce et le partage de l'espace ;
 - La création ou le développement de locaux favorisant la rencontre et le vivre ensemble;
 - La désimperméabilisation et la végétalisation d'espaces publics ou collectifs;

Notre projet d'aménagement de la place du 12 juillet rentre complètement dans le cadre de cet appel à projet .

Compte rendu des commissions de la CCBE

Martine JACQUIN et Emmanuelle:

La 27^{ème} édition du Ticket culture a lieu du 7 octobre au 25 novembre 2023.

La médiathèque est très active au niveau des écoles et plusieurs actions sont menées.

De son côté la médiathèque recherche des bénévoles pour trouver des personnes susceptibles de porter des livres aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Roger VALTAT :

Le conseil communautaire s'est réuni le 7 octobre et a abordé les points suivants.

** ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES*

- Administration générale : Désignation d'un membre à la commission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes de Bièvre Est.
- Administration générale : Autorisation de signer l'acte notarié réitérant la convention de servitudes de passage avec la société ENEDIS.

** COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE*

- Petite enfance : Création de Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).
- Lecture publique : Appel à projets d'animation en direction des équipements de lecture publique du réseau - attribution des enveloppes financières.

** ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE*

- Développement économique : Acquisition de surfaces de locaux professionnels en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

** STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU*

- Cycle de l'eau : Avenant au contrat des bassins Bièvre Valloire et Sanne.
- Cycle de l'eau : Délimitation de la zone de sauvegarde Bourbre Amont.

Roger VALTAT :

* Un point est fait sur les PAV et le dysfonctionnement de la société de ramassage. La CCBE a délégué ce ramassage à une autre société et une amélioration notable a été constatée. Le nouveau marché public sera lancé en janvier 2024.

* Le service d'accueil de la régie des eaux avait été fermé pendant plusieurs jours et un vigile a été missionné pour assurer la sécurité du personnel. L'accueil a donc été ré-ouvert à mi temps pour quelques semaines encore.

* Il y a deux ans la trésorerie du Grand-Lemps avait incité la CCBE a créé une régie pour la facturation de l'eau et de l'assainissement ; aujourd'hui le SGC de Bourgoin-Jallieu demande la suppression de cette régie. La DGFIP reprendra cette mission à compter du 1^{er} janvier 2024. La mensualisation proposée par la régie ne sera pas reconduite pour l'instant par la DGFIP ce qui va créer quelques perturbations pour les personnes qui avaient opté pour cette formule.

2023-43-1 : SENTIERS DE NATURE : Convention d'attribution de subvention CÉRÉMA

M. Maurice BONNARDON adjoint, expose :

Le Cerema (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), dans le cadre de sa délégation de crédits pour la conduite du programme « Sentiers

de Nature » piloté par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, est en charge de l'attribution des subventions de l'enveloppe « Plan Tourisme Destination France -Sentiers de Nature » affectée aux projets, sur la base des décisions formulées par le Comité de Pilotage présidé par le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), ou son représentant.

Un dossier a été déposé pour les « sentiers de nature » de la commune et a reçu un accord de subvention à hauteur de 123 236 € soit 80 % du montant prévisionnel des dépenses de 154 045 € HT. Ces travaux portent sur l'étude par le CEN Isère, l'aménagement du parking du Crêt, la réfection du lavoir, l'aménagement du belvédère et l'aménagement de sentiers.

Pour acter cette décision, une convention doit être signée entre « Le Cerema » et la commune ; elle a pour objet de définir pour le programme d'action retenu par le Comité de Pilotage, le montant et les modalités d'attribution de la subvention à la commune ainsi que les obligations de chacune des Parties.

A l'issue de la présentation de cette convention (en annexe) le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention d'attribution de subvention N°3SN051 entre « Le Cerema » et la commune de Colombe.

2023-44-1 : RASED : convention avec la commune de Le Grand-Lemps

M. Patrice SERRE adjoint expose :

Dans une perspective de prévention et d'aide aux élèves de l'enseignement du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire) présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, un Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) existe sur la circonscription de l'Education Nationale Voiron 1 regroupant les écoles de Apprieu, Bévenais, Bizannes, Burcin, Châbons, Colombe, Eydoche, Flachères, Le Grand-Lemps, Longechenal, Oyeu, Saint Didier de Bizannes, Les Villages du Lac de Paladru, le SIVU des écoles de Val-de-Virieu Blandin et Chassignieu.

Le RASED n'a pas de budget propre et la commune de Le Grand-Lemps a proposé, pour des raisons de simplification, de traiter l'ensemble des commandes de fonctionnement du RASED. Une convention relative à la refacturation de ces charges supportées par la commune de le Grand-Lemps a été signée en 2020 pour une période de trois ; elle a donc pris fin au 31 décembre 2022.

Il est aujourd'hui proposé de signer une nouvelle convention qui a pour objet de définir les modalités de financement du RASED de la circonscription.

Afin que le réseau dispose d'un budget correspondant à ses besoins, il est proposé de conserver le mode de calcul selon le nombre de classes élémentaires, pour un montant de 80 € par classe (ce montant était de 50 € depuis 2017).

Colombe participera donc à hauteur de 320 € (80 € x 4 classes) sur la base d'un titre de recette émis annuellement par la commune de Le Grand-Lemps.

La convention présentée lie les différents signataires pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

* Approuve la convention relative à la refacturation des charges supportées par la commune de Le Grand-Lemps pour le fonctionnement du RASED

* Charge Mme le Maire de signer ladite convention (projet en annexe).

2023-45-1 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PRÉFECTURE :

Mme le Maire expose :

En septembre 2014 une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état a été signée entre la commune de Colombe et la préfecture de l'Isère.

En raison de la résiliation des conventions de prestation dématérialisation du CDG38 et la fin de validité du certificat électronique, la société BERGER-LEVRAULT sera le nouvel opérateur de transmission de la collectivité.

Compte tenu de cette modification il y a lieu de signer un avenant à la convention avec les services de la préfecture pour la prise en compte de ce changement.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* Valide le changement d'opérateur pour la dématérialisation des actes de la commune.

* Charge Mme le Maire de signer l'avenant à la convention avec les services de la préfecture de l'Isère. (projet en annexe)

DIVERS :

Martine JACQUIN :

* Informe le conseil municipal :

Le 7^{ème} bataillon de chasseurs alpins souhaite établir une Zone de Manœuvre Permanente (ZMP) autour de son camp d'entraînement militaire de Chambaran (situé en Isère sur la commune de Viriville). Cette ZMP permettrait aux compagnies du 7^e BCA de s'entraîner en terrain libre, permettant d'accroître leurs capacités de manœuvre (qui restent limitées sur le camp de Chambaran) ainsi que le réalisme de leurs entraînements opérationnels.

Le but de la création de cette ZMP est de simplifier les procédures administratives des compagnies du 7^e BCA en particulier en raccourcissant les délais. En effet, une demande de manœuvre en terrain libre doit être transmise à l'état-major 45 jours avant l'exercice ; la création d'une ZMP permettrait d'activer les zones souhaitées sur cours préavis (1 semaine), sans toutefois les exonérer d'informer les mairies concernées. Cette ZMP serait valable 1 an à partir du 1^{er} janvier 2024 et devra être reconduite chaque année.

Le 7^e BCA a été doté cet été du nouveau véhicule blindé de l'armée de terre, le SERVAL. Permettre aux compagnies de pouvoir s'entraîner en terrain libre revêt donc un caractère primordial.

* Demain à 18 h 30 sur la place du Foyer à Le Grand-Lemps, aura lieu la passation de pouvoir entre M. Philippe GUYON et M. David BOULY, chef de corps des Sapeurs Pompiers du Fûteau.

* La société SERFIM, spécialisée dans la vidéo protection a réalisé une étude technique et financière pour la vidéo protection sur la commune. M. MARTINOD a proposé de venir présenter et expliquer en quoi consiste ce genre de projet lors de la prochaine séance du conseil municipal. Actuellement il est possible de se positionner sur des subventions.

* Retour sur l'inauguration de l'extension, du restaurant scolaire et de l'espace jeux.

Regret général: très peu de parents d'élèves présents et seulement deux entreprises représentées pour un projet qui a duré plus de deux ans.

De leur côté, les personnes présentes étaient contentes de la visite de ces nouveaux équipements.

Ms. Christian MICHALAK (Sous-Préfet), Yannick Neuder, Jean-Pierre Barbier et les deux sénateurs présents ont apprécié ces réalisations et ont compris l'importance de l'attribution de leurs différents financements, sans lesquels ces projets n'auraient pu avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

*Le Maire,
Martine JACQUIN*

*La secrétaire de séance
Aude DAUPHANT*